

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

# Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :	Le 20 fév	rier 2017
Présidente		
Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		
Vice-présidente	Rapport d'examen de la conformité du processus	
Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga- Maisonneuve	d'appel d'offres - Mandat SMCE167231064	
Membres		
M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier – Hochelaga- Maisonneuve		
Mme Marie Cinq-Mars Arrondissement d'Outremont	Accordor un contrat à Br	onex Excavation inc., pou
M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle	des travaux d'égout, de d	conduite d'eau et de voiri la rue Sauvé à la rue Prieu
M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont – La Petite- Patrie	dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	
M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles		
Mme Louise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal		
Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard		
	(ORIGINAL SIGNÉ)	(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier Présidente Pierre G. Laporte

Secrétaire recherchiste

#### Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### Mandat SMCE167231064

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 574 132,35 \$ (contrat: 3 216 232,35 \$ + incidences: 357 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292501 - 17 soumissionnaires.

À sa séance du 1<sup>er</sup> février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

 Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Le 8 février 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que l'adjudicataire, une entreprise existant depuis vingt ans, en sera à son premier contrat à Montréal. Les représentants du Service ont souligné que l'entreprise a déjà réalisé des travaux similaires dans d'autres villes.

Ils ont aussi posé des questions sur le deuxième addenda publié le 13 janvier 2017 portant sur un amendement à la Politique de gestion contractuelle et ont reçu des réponses satisfaisantes.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

 Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167231064 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.